

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2016

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la réunion du 23 juin 2016
2. Affaires foncières
 - 2.1. Droit de préemption urbain
 - 2.2. Reconduction bail Club du Soleil
 - 2.3. Transferts et abandons de baux ruraux
3. Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'entretien de l'éclairage public
4. Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin : validation des nouveaux projets de statuts et adhésion à l'agence
5. Mise à disposition de locaux à la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
6. Dotation en vêtements de travail du personnel technique
7. Décision modificative au budget 2016
8. Informations sur les décisions prises par la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin
9. Informations et divers

PRESENTS	EXCUSES	PROCURATIONS A
HOEGY Bernard		
METZGER Fabienne		
SCHMITT Yannick		
FLEISCHER Fabienne		
ANGSELL Jean-Louis		
NODON-FLIEG Véronique		
HAEFFLINGER Patrice		
SUTTER Sabrina		
BOEGLIN Thierry		
MUSSOTTE Julie		
WUNDERLY Christophe		
HEITZMANN Aurélia		
	HASSENFRATZ Eric	MUSSOTTE Julie
BACHER Annette		
SCHWENGER Guillaume		
	PAULUS Frank	SCHWOB Philippe
BELZUNG Marie-Josée		
SCHWOB Philippe		
LATUNER Maurice		

Monsieur Bernard HOEGY, Maire, salue les membres du Conseil Municipal et ouvre la séance à 20h45. Il procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint.

M. Patrice KIEFFER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

POINT 1 : APPROBATION DU P.V. DE LA REUNION DU 23 JUIN 2016

Le P.V. de la séance du 23 juin 2016 est soumis au vote.

Il est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : AFFAIRES FONCIERES

2.1. Droit de préemption urbain

Les déclarations d'intention d'aliéner suivantes ont été reçues en mairie :

- Section 32, n° 395/46 superficie 1,30 ares et une parcelle de 11,40 ares à détacher de la parcelle 394/46 (55,92 ares), 5 rue des Vergers
Vente M. et Mme LUTRINGER à M. Mikael ZINDERSTEIN au prix de 240 000 €.
- Section 32, n° 52, 33 rue de la Tuilerie, superficie totale 2,46 ares
Vente M. BERNARD Laurent et Mme HEITZ Nadia à M. MARIE-ANGELIQUE et Mme LILLIU au prix de 162 000€
- Section 33, n° 249/2, 4 rue du Canal Vauban, superficie totale 12,45 ares
Vente SCI TORONTO à SARL MAJODAN au prix de 330 000 €
- Section 56, N° 193/37 et 215/37, 25 Pavillon de l'III, superficies 450m2 et 5 m2
Vente M. KORBAS et Mme FISCHER à M. et Mme BELARD au prix de 225 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas faire valoir son droit de préemption pour l'ensemble de ces biens.

2.2. Reconduction bail Club du soleil

Par délibération du 23 juin 2016 avait été proposée la reconduction du bail pour une nouvelle durée de 30 ans à compter du 1^{er} mai 2016.

Or la commission rurale avait proposé un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, soit du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2115

Après délibération, Le Conseil Municipal décide

- de reconduire le bail pour une nouvelle durée de 99 ans avec un loyer annuel de 1 404,22 € indexé sur l'indice du coût de la construction
- d'autoriser le maire à signer le bail et de mettre à la charge du preneur les frais de notaire

2.3 Transfert et abandons de baux ruraux

a) Par courrier du 17 octobre 2016 Mme Marie-Thérèse SCHOLL informe qu'elle cesse ses activités et souhaite transférer tous ses baux ruraux à son fils Jean-Philippe SCHOLL, repreneur de l'exploitation agricole.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section 61 n°35, 6,47 hectares lieudit Niedere Hardt
- Section 62 n°7 31,49 ares lieudit Hundsrücken
- Section 62 n°43 71,57 ares lieudit Roggenhauser Weg

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le transfert des parcelles mentionnées ci-dessus.

b) Par courrier du 19 octobre 2016, M. SCHREIBER Jérôme fait part que suite à la cessation de ses activités agricoles il souhaite résilier la location du terrain au Kritter (Section 38 n°21, 61 ares) à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de cette résiliation et se réserve le terrain.

POINT 3 : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après consultation, la société LMS Ingénierie a fait une offre relative à une mission d'assistance à la commune pour la mise en place d'un marché d'entretien de l'éclairage public.

Les missions du maître d'œuvre seraient les suivantes :

- 1) Relevé exhaustif des références et caractéristiques des équipements (mâts et luminaires) pour un montant de 2 200€ HT
- 2) Passation d'un marché de maintenance : 2 800€ HT
- 3) Exploitation du réseau d'éclairage : montant annuel 4 000€ HT, montant sur 4 ans 16 000€
- 4) Conseil et assistance à la commune : montant annuel 1 200€ HT, sur 4 ans 4 800€ HT
- 5) Mission de bureau d'études avec un taux de rémunération de 6,5%

Le conseil municipal :

-Accepte l'offre décrite ci-dessus

-Autorise le Maire à signer tout document relatif au présent marché

POINT 4 : AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN : VALIDATION DES NOUVEAUX PROJETS DE STATUTS ET ADHESION A L'AGENCE

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de reporter ce point à la prochaine séance en vue de demander un complément d'information à l'ADAUHR.

POINT 5 : MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conformément à ses dispositions statutaires, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin a développé des structures d'accueil périscolaires. Ainsi la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Réguisheim a été confiée à l'association Enfance Pour Tous, prestataire dans le cadre d'une Délégation de Service Public qui a la charge d'organiser, de gérer et d'animer l'ensemble du service.

Pour permettre au délégataire d'exercer ses missions, la commune propose de mettre à la disposition de la Communauté de Communes les espaces appropriés pour le déroulement des actions de type socio-éducatif et de loisirs inscrites dans le dispositif CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) et/ou de restauration périscolaire, comme suit :

-Rez de Chaussée de l'ancienne école maternelle

Peuvent également servir de locaux d'accueil pour des activités ponctuelles en fonction de leur disponibilité

-Cour de l'école primaire « Les Tilleuls

-Cour de l'école maternelle au 47 Grand'Rue et la salle polyvalente

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux mentionnés ci-dessus pour la durée de fonctionnement du service.

POINT 6 : DOTATION EN VETEMENTS DE TRAVAIL DU PERSONNEL TECHNIQUE

2 sociétés ont été consultées afin d'établir des devis type pour la fourniture de vêtements de travail.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme annuelle de 270 € H.T.par agent.

Cette somme ne comprend pas les parkas qui peuvent être changées tous les 2 ans et les chaussures de sécurité (1paire haute tous les 2 ans ainsi qu'une paire basse tous les 2ans).

La somme de 270 € H.T sera inscrite aux prochains budgets

POINT 7 : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2016

Le Conseil Municipal avait accordé une subvention de 2 300 €, dans le cadre du vote du budget 2016, à l'association familiale d'Ensisheim qui gère le centre aéré (3,05€/enfants/jour).

Au vu de la participation un complément de 506 € est nécessaire.

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'association une subvention complémentaire de 506 € (les crédits sont inscrits au compte 6574).

POINT 8 : INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE HAUT-RHIN

Conseil communautaire du 6 septembre 2016

- Maîtrise d'ouvrage déléguée : travaux d'aménagement du faubourg de Belfort (RD101), du tronçon de la piste cyclable et agencement de la passerelle traversant la Thur, et mise en sécurité en entrée d'agglomération (RD4bis) à Ensisheim, validation du plan de financement à **1 119 385,90 €**

- Soutien financier aux équipements d'irrigation : attribution d'une subvention de 1 275€ à l'EARL MATHIAS d'Oberentzen pour un canon d'irrigation « intelligent »

-Mise à disposition de locaux communaux au profit de la CCCHR pour le service périscolaire

- Parc d'Activités de la Plaine d'Alsace (anct ZAID) : fixation des indemnités d'évictions réparties entre 3 exploitants agricoles à 80.420,66 €

- Mise à jour du plan des effectifs : création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et création de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction

- Convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin et la Ville d'Ensisheim.

-Avis favorable au projet arrêté du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

POINT 9 : INFORMATIONS ET DIVERS

- M. le Maire donne lecture des demandes d'autorisations relatives à l'utilisation des sols.

Il informe

-La Communauté de Communes a fixé un tarif (par convention) pour location de la nacelle à la Ville d'Ensisheim et étudie la mise en place d'une taxe de séjour.

-2 ordinateurs ont été achetés (un pour l'école maternelle et un portable pour l'école primaire).

-les ampoules du plafond de la salle festive de l'espace des 3 cœurs seront remplacées et un nettoyage du plafond sera fait les 14 et 15 novembre.

-Le nouveau système de clés à l'Espace des 3 Cœurs et à la Maison Pour Tous sera mis en place le 09 novembre avec adjonction du système à cartes.

-Des travaux d'élagage sont entrepris dans l'Oberwald, vers Ungersheim, sur le terrain rue du Sellier, à l'entrée ouest, sur une placette des Tilleuls, sur le passage « Mallo bois – Tout Faire ».

M. Latuner propose de rajouter l'abond du bâtiment de la Croix Rouge

-L'entreprise Est signalisation mettra en place des barrières devant l'école primaire en complément des poteaux, des barrières autour de la fontaine, un portail à l'ancienne déchetterie. Des marquages au sol ont aussi été réalisés.

-Dans les recours contre la taxe d'aménagement, le Tribunal Administratif de Strasbourg vient d'ordonner la clôture de l'instruction (lotissement Les Hespérides).

-Une invasion d'ambrosie (plante allergogène) a été détruite par le Conservatoire des Sites Alsaciens sur un ban de gravier de l'III dans la réserve naturelle de l'Eiblen.

- M. Boeglin explique aux conseillers les mécanismes du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et précise que ce fonds n'augmentera pas en 2017.

- M. Haefflinger fait un point sur l'affaire Kuhlburger.

Mme Kuhlburger Danièle a réensemencé récemment 11 ha de terrains malgré les décisions de justice qui lui ordonnaient d'évacuer les parcelles et la reprise des terres par la commune. Un constat d'huissier a été fait et le procureur de la République a été saisi d'une plainte par l'intermédiaire de l'avocat de la commune (Maître KARM).

- M. Schmitt indique les prochaines manifestations : théâtre alsacien les 25 et 26, 27 novembre, 2 et 3 décembre, marché de Noël les 3 et 4 décembre, réveillon le 31 décembre. Des bénévoles sont attendus pour le service du Réveillon.

- M. Schwob évoque le gravillonnage des rues et la nécessité de réaliser un balayage supplémentaire, le problème du stationnement anarchique Grand'rue autour de la fontaine.

- Mme Belzung souhaite avoir des renseignements sur le déroulement et la mise en place de panneaux « vigilance voisin ».

La séance est close à 22 heures.

Réguisheim, le 4 novembre 2016
Le Maire
Bernard HOEGY